

Liste d'aptitude 2013

Madame la Présidente

Solidaires Finances Publiques constate que depuis sa nomination, le Directeur Général s'emploie à parcourir la France à la découverte des services de la DGFIP, dans le même temps, les agents constatent la dégradation des conditions de travail et l'aggravation des difficultés d'exercer correctement leurs missions. Le Directeur Général se dit aussi attentif à la qualité du dialogue social. Pour autant, les agents notent avec stupéfaction que les engagements verbaux tenus par les ministres devant les organisations syndicales ne sont pas respectés. La révision à la baisse du volume des promotions intra catégorielle en est l'illustration parfaite. Solidaires Finances Publiques réaffirme que la remise en cause des promotions par tableaux d'avancement 2012 est purement scandaleuse et inacceptable.

Lors de ses interventions devant les partenaires sociaux, le Directeur Général réaffirme l'importance de la DGFIP, reprenant les propos du ministre des finances, qui plaçait la DGFIP au cœur de la République. Néanmoins, les agents constatent que rien n'est fait pour renforcer les moyens de notre direction. L'annonce de 2023 suppressions d'emplois pour 2013 est emblématique de la méconnaissance de la réalité du terrain DGFIP et de la situation de notre administration qui est asphyxiée par le manque d'emplois. Présenté comme un axe stratégique fort, le Directeur Général s'attache à se rapprocher du réseau des directeurs locaux, mais la proximité semble s'arrêter à la frontière des agents. En effet, tous constatent qu'il parle peu des conditions de vie au travail, des règles de gestion, du quotidien des agents.

La question du pouvoir d'achat est aussi essentielle. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut améliorer les grilles indiciaires pour l'ensemble des agents de la fonction publique, il faut immédiatement revaloriser la valeur du point d'indice, s'attaquer à la réduction des écarts de rémunérations inter catégoriels, augmenter les barèmes de remboursements de frais. Par ailleurs, la suppression de la journée de carence est aussi une priorité.

Concernant cette liste d'aptitude, Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il est indispensable de mettre en œuvre des plans de qualifications inter catégoriels ambitieux. Solidaires Finances Publiques revendique des volumes de promotions inter catégoriels à la hauteur de la technicité réelle des agents de notre administration. En effet, les doctrines d'emplois des agents B et A, le niveau de qualifications des personnels, justifient pleinement que la DGFIP reconnaisse les mérites collectifs avérés des agents via les plans de qualifications.

Cette reconnaissance des mérites doit être organisée en toute équité de traitement entre les agents et en toute transparence et objectivité. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques réaffirme que les possibilités de promotions via les plans de qualification doivent être pourvus principalement et prioritairement par concours internes et examens professionnels.

Solidaires Finances Publiques dénonce le caractère discriminant des listes d'aptitudes, les

agents étant souvent comparés entre eux, non pas sur la base de critères objectifs, mais en fonction de considérations souvent subjectives et aléatoires selon les services, les directions. Le fait que l'administration centrale donne en amont des CAP locales la fourchette des promotions « envisageables » (potentialité) par direction fausse totalement la mécanique de la liste d'aptitude. En effet, les directeurs ne se positionnent pas sur le fait de savoir si l'agent a ou n'a pas le potentiel pour accéder à une catégorie supérieure, mais sur le fait de savoir s'il est ou pas prioritaire à un instant « T » pour y accéder.

Solidaires Finances Publiques constate, par comparaison, que pour la sélection au grade d'inspecteur divisionnaire, 86 % des avis formulés par les directeurs étaient favorables. Cela veut-il dire, que vous considérez que les inspecteurs sont plus méritants que les cadres C et B qui postulent par liste d'aptitude ? Bien évidemment non ! Pour nous, ce qui conduit les directeurs à être plus objectifs pour la sélection au grade d'inspecteur divisionnaire, c'est l'absence de contingentement du volume d'agents promouvables par direction. Pour Solidaires Finances Publiques, la CAP locale doit pouvoir retenir tous les candidats qui présentent les qualités attendues au regard de leur parcours de carrière.

Lors de cette CAP locale, Solidaires Finances Publiques évoquera de nombreuses situations individuelles qui démontreront, au regard des parcours et des acquis professionnels, que le vivier envisagé par l'administration, est très en deçà du volume potentiel d'agents méritant largement d'accéder à la catégorie supérieure.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à toute logique de classement entre eux des agents proposés « excellents ». Pour nous, dès lors que les agents sont proposés comme excellents, le seul critère objectif pour les départager et donc définir leur rang de classement sur la liste des agents proposés est l'ancienneté administrative.

Solidaires Finances Publiques réaffirme par ailleurs, la nécessité de ne pas pénaliser les agents en fin de carrière au motif qu'ils n'auraient pas de carrière à dérouler dans leur futur corps. Pour Solidaires Finances Publiques, les agents en fin de carrière doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'administration.

Solidaires Finances Publiques constate que pour assurer correctement la défense des agents, les élus doivent disposer de tous les moyens adaptés à une consultation optimum des dossiers, ils doivent aussi disposer du temps nécessaire à la préparation des dossiers et aux échanges avec les agents concernés. Solidaires Finances Publiques exige un abondement des temps de consultation et de compte-rendu pour ces CAP locales.

Enfin, Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il estime que cette CAP locale n'a qu'un rôle préparatoire. Dès lors, tous les dossiers de candidatures, doivent être soumis à l'examen de la CAP nationale.

Pour conclure cette fois-ci, nous rappellerons que devant la faiblesse du plan de qualifications, des modalités subjectives de sélection et de l'impossibilité de traiter dans le cadre de la CAP nationale les dossiers « non excellents », les élus de Solidaires Finances Publiques voteront en cohérence comme nos élus en CAP nationale contre l'ensemble des listes que vous proposerez.

Bien évidemment, concernant les collègues classés excellents, ce vote contre n'aura aucune conséquence puisqu'ils seront examinés par la CAP nationale, ce n'est bien sûr pas une remise en cause de leur aptitude bien au contraire, mais ce vote est le symbole de notre expression permettant de démontrer que le volume des promus est insuffisant.